

TRADUCTION

Les Frères de l'Instruction Chrétienne de Saint-Gabriel, autrefois dits du Saint-Esprit, dont la Maison-Mère est dans le diocèse de Luçon, qui ont pour Père et invoquent le Bienheureux Louis-Marie Grignon de Monfort, ont humblement supplié Notre Très Saint-Père le Pape Pie X que, étant donnée l'heureuse propagation de l'Institut dans presque tous les pays du monde, comme aussi la stabilité morale que lui ont procurée environ deux siècles d'existence au milieu de difficultés de tout genre, Il daignât, dans sa haute bienveillance, accorder au même Institut le Décret de Louange et l'Approbation apostolique comme aussi l'Approbation temporaire de ses Constitutions.

Ils ont, en outre, demandé que ces trois grâces extraordinaires leur fussent accordées ensemble sans qu'il fût nécessaire, selon la prescription des lois qui régissent la concession de pareilles faveurs, de demander auparavant, selon l'usage, le vote de la Congrégation plénière des Eminentissimes Cardinaux.

Notre Très Saint-Père le Pape, après le rapport du soussigné Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation des Religieux, dans l'audience du 15 février 1910, vu tout ce qui était exposé, spécialement les lettres élogieuses des Ordinaires de tous les diocèses dans lesquels les Frères de l'Instruction Chrétienne travaillent avec fruit, a daigné concéder à leur Institut tant le Décret de Louange que l'Approbation apostolique et a décrété que leurs Constitutions, telles qu'elles sont insérées avant ce Décret, fussent approuvées *ad experimentum*, en gardant intacte, comme de coutume, la juridiction des Ordinaires.

Nonobstant toutes choses contraires.

Le 19 février 1910.

Fr. J. C. card. VIVÈS, *Préfet*.

D. L. JANSSENS, O. S. B., *Secrétaire*.

Question. —
contenant un
Oraison à l'usage
le pape et
tous ceux

Le texte de
sainte Vierge
indulgence ?

Réponse. —

1o On sait
des indulgences
1 an, rarement
exemples d'indulgence
Rosaire et de
siècles l'Eglise
les multiplie
gance. On a
mille ans, m
à la confrérie
nes époques,
Aussi est-ce
traitent des i
les indulgences
indulgences

2o Non se
être consid
comme apoc
n'a jamais e
de ces indul